

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	15

Vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 31/10/2025

Et publication ou notification le : 31/10/2025

L'an 2025, le 27 octobre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : MM BRUN Jérôme, CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha.

A été nommé secrétaire : M. Alain LE GAL

2025_10_01 – Demande de subvention exceptionnelle

Nous avons reçu de la part des membres de l'Association «Lignes de Vie» une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 130 € pour couvrir les frais de l'organisation de leur «week-end bien-être» des 4 et 5 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 130 euros à l'Association «Lignes de Vie». Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 31/10/2025

Le Maire,

Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Alain LE GAL

